

RÈGLEMENTS DU CONCOURS IMMO 2021

CONCOURS IMMO 2021

Les personnes inscrites à l'événement IMMO 2021 de la CORPIQ avant le 17 novembre 2021 à 12 h 30, heure de l'Est, courent la chance de remporter une carte-cadeau RONA d'une valeur de 500 \$.

Une (1) seule participation par personne est acceptée pendant toute la durée du concours.

Un seul prix peut être gagné par participant. Le prix n'est pas monnayable. Le gagnant sera contacté par téléphone et/ou par courriel à la suite du tirage qui aura lieu le 17 novembre 2021 après 12 h 30.

Règlements du concours conformément à l'article 5 des règles sur les concours publicitaires (R.R.Q., c. L-6, a. 19 et 20)

ADMISSIBILITÉ

Le concours est réservé à toute personne qui est inscrite à l'événement IMMO 2021 de la CORPIQ avant le 17 novembre 2021 à 12 h 30, heure de l'Est.

Tous les renseignements fournis doivent être véridiques. Le non-respect de l'une des conditions de ce concours constitue une fraude et octroie à la CORPIQ le droit de rejeter les inscriptions fautives.

Selon l'article 12 (Règles sur les concours publicitaires) au chapitre L-6, r.6, de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement : « La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son mandataire ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours. »

MODE DE PARTICIPATION

Pour participer les candidats doivent :

- Être inscrit à l'événement IMMO 2021 de la CORPIQ

Pour être éligible, les étapes ci-dessus devront être complétées avant le 17 novembre 2021 à 12 h 30, heure de l'Est.

DATES ET HEURES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours débute le vendredi 15 octobre 2021 à 10 h et se termine mercredi 17 novembre 2021 à 12 h 30, heure de l'est.

LIEU, DATE ET HEURE PRÉCISE DU TIRAGE

Le tirage se tiendra le mercredi 17 novembre 2021. Le gagnant sera déterminé par voie électronique, de façon aléatoire, parmi tous les participants du présent concours, répondant au critère suivant :

- Être inscrit à l'événement IMMO 2021 de la CORPIQ avant le 17 novembre 2021 à 12 h 30, heure de l'Est.

DESCRIPTION DU PRIX

À gagner :

- Une carte cadeau RONA d'une valeur de 500 \$.

ATTRIBUTION DES PRIX

Le gagnant sera contacté par téléphone et/ou par courriel dans la semaine suivant le tirage. Un premier courriel sera envoyé et s'il ne répond pas dans les quatre (4) jours suivant la première tentative, la CORPIQ fera une seconde tentative par téléphone. Au besoin, un message vocal sera laissé. Dans l'éventualité où le gagnant ne répondrait pas à l'intérieur d'une semaine suivant cette dernière tentative, la CORPIQ se réserve le droit de tirer au sort le nom d'un autre participant, que l'organisation tentera de rejoindre selon les mêmes termes; et ainsi de suite.

Avant de recevoir son prix, le gagnant devra confirmer son identité et possiblement signer un formulaire de déclaration et de décharge, dans lequel chaque gagnant déclare ce qui suit :

- Il a lu, compris et s'est conformé au présent règlement;
- Il dégage la CORPIQ de toute responsabilité pouvant découler de sa participation au concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix;

Le gagnant devra venir chercher le prix au bureau de la CORPIQ situé au 750, boulevard Marcel-Laurin dans un délai de 30 jours ouvrables. Dans le cas où le gagnant refuse le prix, la CORPIQ sera libérée de toute obligation reliée au prix. Notez que le prix pourra être envoyé par la poste à la demande du gagnant.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La CORPIQ s'engage à ne jamais partager les coordonnées des participants à un tiers ou un partenaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent concours est administré par la CORPIQ. Toutes les décisions de la CORPIQ sont finales et sans appel pour toutes les questions relatives au concours. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

